



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 56031

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'économie solidaire sur les difficultés que vivent les entreprises d'insertion qui fonctionnent sous forme associative. Elles évoquent notamment l'assujettissement à l'impôt sur les sociétés à partir de l'année 2000 ainsi qu'à la taxe professionnelle en raison du changement du statut fiscal des associations ; concrètement, une partie des bénéfices éventuels de l'association devront être reversés à l'Etat, qui parallèlement subventionne le travail d'insertion. Elles relèvent aussi que la notion de « mieux-disant social » dans les appels d'offres reste toujours très floue. Il faudra sans doute passer par une clarification du rôle et de l'engagement de chacun, y compris des instances et collectivités locales, afin que les entreprises d'insertion y trouvent leur place. Actuellement, elles constatent également les difficultés grandissantes rencontrées par leurs salariés dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelle. En effet, les problèmes d'ordre personnel (budget, santé, comportement...) dépassent largement les problèmes liés à l'emploi. Les contrats d'insertion de vingt-quatre mois sont souvent bien trop courts pour régler tous les points. En conséquence il lui demande quelles évolutions législatives et réglementaires pourraient être mises en oeuvre pour résoudre les difficultés de ces entreprises d'insertion.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 56031

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** économie solidaire

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 25 décembre 2000, page 7255